

Le 8 Juillet 1928.  
70 avenue de Jéna  
Paris

Monsieur,  
Veuillez trouver ci-joint en  
un cheqe barre un chèque n° 9742  
(ordre) la somme de  
9.742<sup>50</sup>83 montant des impôts  
dus par mon père (n° 837 du rôle)  
d'impôts d'un volume  
de 0<sup>50</sup> pour acquie de reception.  
Je vous prie de bien me  
faire parvenir à ladresse  
ci-dessus. —  
Bonne nuit, Monsieur,  
mes salutations très distinguées.

Stadelnicoff

Canal 6 JULI 1928

Monsieur  
Tant mieux, avec mon chèque n° 9742.83  
pour vos impôts de 1928, je vous prie de vous adresser  
à l'impôt, Equilibré n° 1811 de 9742.33.  
Veuillez agréer Monsieur l'assurance de mes salutations  
très distinguées —  
Stadelnicoff

PERCEPTION de CANDÉ (Maine-&Loire)  
C/Chèques Postaux n° 2057, NANTES



Monsieur  
de Nicolaj  
70 avenue de Jéna  
Paris

N° 1,851 Du 10 JUIL 1928 Reçu de M. de Nicolaj

PERCEPTION de CANDÉ

|                        |     |             |           |
|------------------------|-----|-------------|-----------|
| Contributions directes | 199 | 343         | 47        |
| (Maine & Loire)        | 19  | 1130        | 46        |
|                        | 19  | 282         |           |
|                        | 19  | 7966        | 40        |
| <b>TOTAL</b>           |     | <b>9742</b> | <b>33</b> |

La somme de 9742 33 francs

perçue par M. de Nicolaj

à l'occasion de la perception de Candé

le 10 JUIL 1928

Frais de poursuites

163  
141  
89

un de je barre en l'apentori 1 fra  
(mère) la femme de  
9.742 33 montant des impôts  
dus par mon père (au 337 du rôle)  
et augmentés d'un centime  
de 0.50 par accense de reception.  
me vous ordrey bien me  
faire parvenir à l'adresse  
ci-dessus. —  
Recevez je vous prie, Monsieur,  
mes salutations très distinguées.

Nicolaj  
Candé 10 JUIL 1928

Monsieur  
A aucun employé de l'époque de 9742.33  
pour vos impôts de 1928, je m'empresse de vous adresser  
ce jour, l'engagement de l'Etat de 9742.33.  
Veuillez agréer Monsieur l'assurance de mes sentiments  
très distingués —

PERCEPTION de CANDÉ (Maine-&Loire)  
C/ Chèques Postaux N° 2057, NANTES



Monsieur  
de Nicolaj  
70 avenue de Jéna  
Paris

La Feuillée 19-5-30

Monsieur Le Marquis

Je vous envoie sous deux enveloppes les travaux et le devis de l'écurie de La Bête, sauf l'écurie, tous les travaux marqués sur les deux feuilles ont été faits.

Ils se montent à la somme de 3.423,20 (trois mille quatre cents vingt trois francs vingt centimes) cave comprise, sur cette somme nous avons donné un acompte de 1.000 francs dont j'ai le reçu à la maison.

Maintenant vu le devis de l'écurie de La Bête qui se monte

qu'à 1.002,60, je propose au point  
de vue utilité, en cas ou vous vou-  
liez faire exécuter les travaux, de  
laissez les gouttières comme elle sont  
et de faire l'écurie, il y a plus  
davantage pour le fermier de faire  
l'écurie, vous êtes seul juge de  
la question, je soumets mon avis  
au point de vue le plus intéressant  
pour la ferme, c'est tout.

Dans quelques jours je vous  
enverrai le devis Jequis juste-  
ment à propos des gouttières, et là  
vous verrez ce que vous devez  
faire.

Recevez Monniam Le  
Marquis mes respectueuses salu-  
tations

Guilhan

La Feuillie 10 - 6 - 36

---

Monsieur Le Marquis

Monsieur Leguis vient de réparer  
la pompe de la citerne de La Feuillie  
le cout sera 150 francs, elle était complé-  
tement à faire a neuf à l'intérieur.

Je vous joint également le devis des  
gouttières de La Bête.

Je ne vois pas grand chose de bien  
intéressant à vous dire en plus, sinon que  
j'ai commencer à percevoir l'argent du  
bois, le total montera à 2.300 et  
quelques francs, que je pense toucher  
en tout au 14 juillet, je vais en tout

cas m'employer à faire payer les retard  
detaires et surtout Bonnet qui doit  
toujours 1.000 francs, mais comme j'ai  
appris dernièrement qu'il est revenu à  
Charenton, je vais essayer de le faire  
et je crois aboutir.

Recevez Monsieur Le Marquis  
mes respectueuses salutations

Guilbaud

La Teuillie 10 - 8 - 36

---

Monsieur Le Marquis

Comme convenu, j'ai donné un acompte à M. Le Percepteur et regardé avec lui la répartition de vos impôts. Vous en avez pour près de 10,000 francs. Vous payez pour des biens que vous ne possédez plus, depuis déjà longtemps.

Exemple. Le domaine de La Forêt de Saint-Marcel, vous payez aussi aux Roches, et vous payez également une taxe de 14 fr. sur chaux-gardé, situé commune

de Phasneuil. j'ai expliqué  
à M. le percepteur que vous ne  
deviez sûrement pas tout cela,  
que la somme du par vous n'était  
que de 6.774 fr. et non pas 10.000

Il a conclu que les mutations  
n'ont jamais été faites, et il  
me prie de vous dire de les  
faire le plus tôt possible, de  
façon à éclaircir la situation  
et n'avoir pas à payer des im-  
pôts que vous ne devez pas.

Je lui ai remis que la somme  
de 1.000 fr. car je ne possédais  
pas à l'époque les 2.000 fr. mais  
il me donne tout délai, rien ne  
presse.

Les gouttières de La Bête

sont réparées. Je vais recevoir  
la note dans quelques jours.

Je ne vois rien de plus  
à vous dire de bien intéressant  
pour le moment, sinon que  
Bonnet m'a promis formellement  
400 fr pour le 15 août, nous  
venons s'il tient parole.

Recevez Monsieur Le  
Marquis mes respectueuses salutations

Gautreau



Entre les soussignés, Monsieur  
Bonnet, marchand de poissons à  
Asperton s/Seine, d'une part,  
et M<sup>r</sup> le baron de Nicolay, d'autre  
part, il est convenu ce qui suit:

D'un commun accord entre  
les deux parties, et à dater du  
premier novembre 1935, le bail  
conventé à M<sup>r</sup> Bonnet, pour la  
location des trois étangs de  
La Feuillie, appartenant à M<sup>r</sup> de  
Nicolay est révisé...

Asperton s/Seine le 22 juin 1936

~~André Nicolay~~

Bonnet

La Feuillie 8 - 11 - 38

---

Monsieur Le Marquis

La Fédération de l'Indre, vient de me payer le fermage Duris, il monte à 10.662,95, avec le fermage Gaillard de l'année dernière j'ai une certaine petite somme à votre disposition. Le fermage de Gaillard de ce jour, ne sera pas payé certainement avant décembre, les délais cette année, vu la quantité de blé à écouler sont très longs.

J'espère que Monsieur le Marquis  
va venir faire un tour au pays,  
mais en tout cas, nous avons encore  
un quartier de La Testaie à éclaircir  
les clients me réclament du bois  
voulez-vous qu'on continue comme  
l'année dernière, dans l'affirmative  
fixer moi au plus vite, de façon  
que je puisse faire les lots. Il fau-  
dra même dans l'intérêt du bois  
l'éclaircir plus fort que l'année  
dernière, car ce quartier ce qui reste  
est en majeure partie mort, si on  
veut en tirer profit, il est grand  
temps de le couper, enfin vous venez.

Recevez Monsieur le Marquis  
mes respectueuses salutations

Guilbaud

La Feuillie 12 - 11 - 38

Monsieur Le Marquis

Nous avons été très peiné, ma femme et moi, au  
reçu de votre lettre, d'apprendre l'accident, dont Madame La  
Marquise a été victime, veuillez nous Monsieur Le Marquis, à  
nos meilleurs vœux de prompt rétablissement, et dire de notre  
part à Madame La Marquise que nous nous joignons à sa dou-  
leur et que nous espérons voir Madame La Marquise, venir  
nous voir bientôt, dans le même état de santé, que nous  
l'avons vu la dernière fois, — c'est notre meilleur vœu. Je  
vois que décidément Monsieur Le Marquis, n'a pas beaucoup  
de chance non plus. — Espérons et souhaitons des jours meilleurs

Ceci dit je vais mettre Monsieur Le Marquis au  
courant de la situation ici — j'ai donc touché le fermage  
Gaillard, qui il devrait depuis l'année dernière, soit 10.962  
francs — le fermage Denis 10.662:95, avec l'argent  
du bois rendu l'année dernière, ou plutôt cette année,  
j'ai donné 5.000 fr. au percepteur pour impôt, aujourd'hui  
cette somme déduite, j'avais comme vous le reste du reste  
à votre prochain passage, exactement 23.282:12, sur cette  
somme, j'ai donc comme vous me le diriez, prélevé mes  
gages soit 3.000 fr. fini de payer le percepteur 3.568 fr.  
Je vous joint ici même un chèque de 15.000 fr.,  
Et me reste encore en gaine un peu plus de 700 fr., j'ai  
encore à encaisser le fermage Gaillard, environs 10.000 fr.  
sa taxe vicinal 545, — environs 500 fr. de bois, les retardataires  
et 500 francs de Denis pour les terres des Moriaux, une  
fois tout cela mis à jour, et payé sur un pour les travaux  
accompli à La Feuillie, à la fin de l'année, je pourrais  
vous remettre encore au moins 5.000 fr. Je tiens à vous donner  
tous ces détails, (ils sont sur mon livre), mais vu que vous  
ne pouvez venir pour l'instant, il est bon que vous le sachiez

Maintenant autre chose, à ma dernière lettre  
je vous ai parlé du bois, nos vieux clients fidèles attendent  
nous avons encore un quartier de la Tutave à nettoyer, c'est  
trop épais, le bois pousse, nous pouvons en tirer aujourd'hui  
encore 3. ou 4.000 fr. l'année prochaine, ça sera perdu  
nous en avons du reste ailleurs dans le même cas, qu'en  
pensez-vous, on ne nuit en rien à une propriété on en  
tirons profit de ce qui peut se vendre, on laisse perdre chez  
nous tous les ans plusieurs milliers de francs de bois, donnez-  
moi immédiatement une réponse à ce sujet, nos clients de  
tous les ans attendent, il faut qu'ils soient fixés, c'est le  
moment de vendre le bois, et je crois que Monsieur de Mar-  
quis, doit maintenant suffisamment me connaître, que je ne  
suis pas un devastateur de terrains, c'est dans l'intérêt de  
Monsieur de Marquis que je parle, fixer moi, par oui ou  
non, le plus vite possible, de façon que si nous ne sommes  
pas vendeurs, les clients aillent ailleurs.

Recevez, Monsieur de Marquis mes respectueuses  
salutations.

J. Guilhauc

La Tuillie 13-10-38

Monsieur Le Marquis

J'ai vu les deux fermiers hier, je leur est transmis votre demande, Gaillard l'accepte, mais en raison de sa mobilisation et celle de son personnel, et de la fièvre aphteuse, ses travaux sont en retard il demande à payer pour pas perdre de temps vers la fin novembre, il a payé celui qui il devait de l'année dernière, je vous l'ai du reste écrit.

Je ne crois pas que vous fassiez une bonne opération en acceptant vos fermages en argent, pour ceux du 1<sup>er</sup> novembre passe encore, mais ou il surgira des difficultés, ce sera le 1<sup>er</sup> mai 1939; car à ce moment les fermiers qui ont récolté et vendu plus de 300 quintaux paieront une taxe spéciale, qui diminuera le prix du quintal de beaucoup, tandis qu'en acceptant du blé, ni eux ni vous, n'atteindrez ce chiffre, alors la retenue sera moins forte, car eux ne pourront en vendre tout leur blé, ne payer que ce qui il leur sera payé, et pour l'instant ce n'est qu'un prix provisoire; car il ne savent pas le total de leur récolte, n'ayant pas fini les battages cela revient à dire que ce soit argent ou blé vous ne toucherez pas davantage, et pas un prix

définis avant de savoir le nombre de quintaux  
qu'ils auront récoltés. Il se peut qu'il faudra  
remettre de l'argent, comme on peut très bien en  
recevoir dans les mois à venir.

Pour le 1<sup>er</sup> fermage Gaillard convenu (argent),  
1<sup>er</sup> fermage Duris (blé) 53 quintaux, la coopéra-  
tive va me le payer ces jours-ci, Duris n'a plus  
de sous! Prenons du blé, Du reste là pas de tarce  
il nous sera payer le prix qu'il aurait été payer  
à lui, pour les autres portions du fermage en 39  
qui nous joue sur la récolte 38, nous avons le temps  
de nous mettre d'accord, et d'ici le mois de mai  
vous venez les fermiers vous-même, on pourra causer

Maintenant autre chose — Gaillard me  
prie de vous transmettre ceci — Il voudrait la  
lumière électrique avant l'hiver, comme je veux  
être juste avec tout le monde, je vous signale  
tout ce qu'on demande, Monsieur Le Marquis jusqu'à  
ce qu'il doit faire, je n'ajoute rien.

Recevez Monsieur Le Marquis mes  
respectueuses salutations

J. Guilhaud

La Feuillie 10 - 10 - 38

---

Monsieur Le Marquis

Gaillard m'a payé hier, le fermage en retard du 1<sup>o</sup> novembre 37 au 1<sup>o</sup> Mai 38, nous avons traité à 182,70 le quintal, multiplié 60 cela fait donc dix mille neuf cent soixante deux francs (10.962)

Pour les deux autres qui restent à payer, celui de La Feuillie et celui de La Bête, les fermiers tiennent à payer en blé, je vous avait écrit à ce propos, une lettre adressée à Loire, pour vous demander votre avis je n'ai pas eue de réponse, j'ai pris sur moi, de faire une déclaration de blé à La Blainie, car si on avait



laisser passer la date du 30 septembre  
il nous aurait été absolument impossible  
de vendre un grain de blé, comme cela  
le nécessaire est fait.

Maintenant que nous sommes en  
règle avec la loi, les fermiers tout au  
moins Duris, seraient disposés à livrer  
leur blé, dès maintenant, ou si vous  
préférez attendre le 1<sup>er</sup> novembre, mais  
je vous prie de vous faire payer  
il faut au moins attendre quinze ou  
20 jours après la livraison, cela prouve  
avec lois, il est vrai que j'ai suffisamment  
d'argent en caisse, pour couvrir le restant  
des impôts et autres notes, et il en restera  
vous pouvez donc attendre le 1<sup>er</sup> novembre  
si vous le voulez bien, ce sera comme  
vous le voudrez bien, mais nous n'aurons  
que du blé, et ce blé, il faudra le  
vendre.

Et par cela, sauf la fièvre aphteuse  
se qui règne en ce moment dans toutes  
les fermes, et Gaillard qui malgré son

âge, a été mobilier, ce qui ne l'avance  
ce même pas dans son travail le pauvre,  
je ne vois rien d'autre à vous signaler  
pour aujourd'hui. Ce qui importe  
le plus c'est cette question de fermage  
en nature, dite au plus tôt, ce que  
vous en pensez, de façon que je puisse  
prendre mes dispositions à temps, pour  
la livraison de ce blé.

Recevez Monsieur Le  
Marquis, mes respectueuses salutations

*Guittard*

La Teuillie 20 - 2 - 39

---

Monsieur Le Marquis

Renseignements sur Monsieur Paillet -

---

Monsieur Paillet, est le plus important négociant en grains d'Argentan et Creuse, il y a au moins une vingtaine d'années que je le connais, je n'en ai encore jamais entendu dire de mal, c'est un très brave homme facile à parler et à s'entendre, il y a déjà trois ans qu'il chasse à La Teuillie, c'est le beau-père de Monsieur Langlois de Châteauroux. Depuis que la chasse a été interdite momentanément à Monsieur Langlois pour maladie, celui-ci a résilié ses fonctions de Président et a été remplacé par Monsieur Paillet qui est à l'heure actuelle chef, M. Langlois n'est plus qu'un actionnaire, à part cela aucun changement, au point de vue

rappat, ma foi Monsieur Le Marquis je  
puis vous dire que pour l'instant c'est très  
bon et je suis persuadé qu'avec Monsieur  
Paillet il seront toujours bons.

Voici son adresse - Monsieur Paillet  
Joseph, négociant, rue Leclerc-Rollin, à  
Orléans 1, Eure.

La Coopérative m'a versé hier un nou-  
vel acompte de 5.000 francs, cela fait 15.000  
elle en doit encore au moins 6.000, mais il  
faut attendre encore quelques jours pour les  
toucher, nous avons encore 60 quintaux à  
livrer, je crois qu'on les prendra dans les  
débuts de Mars. J'ai à l'heure actuelle  
7.000 francs en caisse. Mais Monsieur Gervan  
entrepreneur à Bondy, m'a aussi envoyé sa  
note - elle se monte à 3.042,65, du reste  
je vous la joins ici, elle comprend les 2  
devis que vous avez acceptés - 1° réparations  
de cuisine à La Feuillée 1.630 francs.  
2° chambre des domestiques. 1.290,85 centimes

En plus de cela quelques petites réparations  
comme vous le voyez sur la note qu'il a  
fallu faire en susamment des 2 devis

Tant- il le payer maintenant, ou si vous  
voulez attendre? Je vous l'envoie pour étude  
à votre prochain courrier, vous me la renverrez  
pour copie.

Recevez Monsieur Le Marquis  
mes respectueuses salutations.

Guilbaud

La Zèle le 21 Juin 1939

Monsieur le Marquis

Comme ma période  
de quatre ans tombe à expiration  
le 24 Juin 1940 je ferois  
qu'il soit apporté quelques  
modification à mes conditions  
actuelles, à défaut d'arrangement  
je me verrais dans l'obligation  
de quitter le domaine le 24  
Juin 1940

Avec espoir d'entente à l'amia-  
ble recevez Monsieur le Marquis  
ainsi que Madame la Marquise  
l'assurance de mes sentiments  
respectueux.

J. Gaillard

GRAINS ET ISSUES

J. PAILLET

Rue Ledru-Rollin

ARGENTON-SUR-CREUSE

TÉLÉPHONE 39

Chèques Postaux: Paris, N° 397.59

R. G.: Châteauroux N° 1.771

Argenton, le 25 Juin 1939

A Monsieur le Marquis de Nicolay

34 Rue Bassano

Paris 8<sup>e</sup>

ARGENTON - IMP. LAHURE

Monsieur,

Vous voudriez bien m'excuser de n'avoir pas mentionné sur ma lettre le montant de la location de votre domaine de la Feuillie.

J'ignorais la façon dont vous aviez traité cette affaire lors de la résiliation de l'ancien bail. Je croyais que l'intente s'était faite verbalement. Je vous confirme donc que nous sommes bien d'accord pour le prix de neuf mille francs (f. 9.000.) au lieu de f. 7.500.

Quant à l'intention profuite nous restons à sa disposition le 1<sup>er</sup> juillet pour vous rencontrer soit à Châteauroux, la Feuillie ou à Argenton.

En cas de non-choix de Châteauroux, priez de bien vouloir m'indiquer le lieu de la réunion.

Veuillez agréer Monsieur le Marquis mes très respectueuses salutations  
J. Paillet

La Feuillie 28-6-33

---

Monsieur Le Marquis

Votre lettre ne me surprend pas, & ce que vous d'écrire à propos de Gaillard est même depuis déjà longtemps en sourdine, je n'en est aucune preuve, mais j'en suis sur tout de même.

Voici les choses commentelles vont se passer. Au mois d'octobre prochain, Duris va vous avertir, si il reste ou si il part du domaine, son bail expire en 1840 au 24 juin il doit avertir 8 mois seulement à l'avance ou au mois d'octobre voici ce qui va se passer, si Duris peut arriver à ces fins il fera prendre le domaine par son fils, et le rêve à lui est de prendre ma place là il serait à son comble, tout en surveillance

et il faut le dire en pillant, tout serait à lui. Mais pour cela il faut que je parte et les fermiers de chasse aussi. Pour moi le cas ne l'embarrasse guère, mais pour les chasseurs le morceau est plus dur, alors voilà ou Gaillard entre en scène, poussé par Duris, Gaillard demande la chasse avec comme appui menace de quitter si il n'a pas satisfaction, les deux compères se disent comme cela on tiendra le propriétaire, il préférera m'accorder tout ce que je lui demande plutôt que de me laisser partir, donc les fermiers <sup>de chasse</sup> sont mis dehors, pour éviter de laisser partir Gaillard, le même Gaillard loue la chasse de son domaine, alors à ce moment Duris qui jusqu'alors est resté dans l'ombre intervient pendant que le fils fait le domaine lui loue tout le reste de la propriété, avec des aides étrangères bien entendus, et lui vous demande la mairie ou je suis, à s'occuper de faire tout ce que je fais actuellement, et comme cela, il est maître

fermier, garde tout est balayé, cela n'empêchera <sup>pas</sup> de voir tous les jours cette fois, de nombreux chasseurs de Luant ou de La Pérouille, pays de Duris de faire plus de dégâts que les fermiers actuels, mais cela ne constatera pas, puis que ce sera ses amis.

Voilà Monsieur Le Marquis, ce qui se trame ici actuellement, je voulais avant de vous en parler, attendre votre venue mais je tiens toute réflexion faite vous avertir avant, comme cela vous serez moins surpris. C'est tout à fait à titre confidentiel que je vous dis cela, mais malgré que je n'ai pas de preuve, j'en suis sûr, c'est comme cela que les affaires vont se passer, mais il ne faut pas croire que Duris et Gaillard ne sont pas remplaçable, on peut encore en trouver. Et samedi.

Recevez Monsieur Le Marquis mes respectueuses salutations.  
Guilbaud

Poste Ouest - 10 - 3 - 40

Madame La Marquis

Je vous envoie sous ce pli, pour être  
signer par vous, les deux mandats d'em-  
prunt électrique, vous me les renverrez  
ou vous les encadrerez vous-même, si  
vous avez l'occasion de venir à étagement  
de toute façon, il faudra le faire avant  
le 31 Mars, car après cette date, c'est  
annulé.

Recevez Madame La Marquis  
mes respectueux salutations

Guilbault



Poste Ouest - 10 - 3 - 40

Madame La Marquise

Je vous envoie sous ce pli, pour être  
signer par vous, les deux mandats d'em-  
prunt électrique, vous me les renvoyer  
ou vous les encassez vous-même, si  
vous avez l'occasion de venir à St Quentin  
de toute façon, il faudra le faire avant  
le 31 Mars, car après cette date, c'est  
annulé.

Recevez Madame La Marquise  
mes respectueuses salutations

Guilbaud

D.A.T. DEOL

T. Ab.



Madame  
La Marquise de Nicolaij  
Les Noyers - Loire  
(Maine-et-Loire)

Envoi de Guilbaud,  
d'avisations. Union Os.



Châteauroux, le 3 Février 1943.



Note pour Madame DE NICOLAY

Les Noyers par Loiré

(M. et L.)

Samedi dernier, 30 Janvier, Monsieur Delacou, et Messieurs Feignon, se sont recontrés chez Me Bernet, il leur a été dit que le fermage de 100qx était jugé insuffisant et que la durée devrait être de trois - six - neuf, au lieu de neuf années.

Sur la durée, Messieurs Feignon ont fait valoir que pour bien cultiver un domaine, une durée de trois - six - neuf était insuffisante, le fermier risquant d'être renvoyé tous les trois ans, ne peut rien entreprendre pour l'amendement des terres. Avec une durée de neuf années il peut au contraire, mettre des engrais, et adopter un mode de culture. Pour avoir neuf années Messieurs Feignon ont accepté un relèvement du fermage: 100qx par an seulement les trois premières années, (car le domaine a été quelque peu négligé par Monsieur Gaillard) 106qx par an les quatrième, cinquième et sixième années, 112qx par an les septième huitième, et neuvième années.

Comme menus suffrages, quatre journées de charrois et quinze poulets gras.

Il n'a pu être obtenu mieux, mais par contre, vous aurez un fermier sérieux, capable, et solvable.

Ci-joint deux pouvoirs: l'un pour le bail Feignon, l'autre pour la cession de bail de la Feuillée.

Prière à Madame de Nicolay de vouloir bien porter au crayon sur l'un des pouvoirs, les prénoms de ses enfants, et leur lieu et date de naissance, signer suivant les indications portées au crayon et renvoyer de suite ces pouvoirs à l'adresse indiquée:

Monsieur J. BRUNEAU, 11, rue Gambon,  
VIERZON (Cher)

# Bail Feuillie



24 juin 1941 de 17h à 17h 15 min  
 Fut (152<sup>te</sup>) 3-6-9-12 (de 1941  
 à 1953) 1109<sup>+</sup> 1111<sup>+</sup> 1115<sup>+</sup>  
 1120<sup>+</sup> 1125<sup>+</sup> 1130<sup>+</sup>

Sur la durée, Messieurs Faignon et Soum le  
 pour bien cultiver un domaine, une durée de trois à six - huit  
 était insuffisante, le fermier risquant d'être renvoyé tous les  
 trois ans, ne peut rien entreprendre pour l'aménagement des terres  
 Avec une durée de huit années il peut au contraire, mettre des  
 engrais, et adopter un mode de culture. Pour avoir huit années  
 Messieurs Faignon ont accepté un relèvement du gage: 1000<sup>+</sup>  
 par an seulement les trois premières années, car le domaine a  
 été quelque peu négligé par Monsieur Galliard (1000<sup>+</sup> par an les septième  
 quatrième, cinquième et sixième années, 1100<sup>+</sup> par an les septième  
 huitième et neuvième années.

Comme nous sollicitons, quatre journées de charrois  
 cantonnement de Monsieur Faignon  
 appartenant à la Grande Forêt

On joint deux pouvoirs: l'un à Monsieur Faignon,  
 l'autre pour la cession de bail de Feuillie.  
 1125<sup>+</sup> 4 journées de charrois et  
 1130<sup>+</sup> 4 journées de charrois (9 ans) du 24 juin

Monsieur J. BRUNEAU, II, rue de la  
 VIERNON (Chart)

|       |                        |                    |                    |
|-------|------------------------|--------------------|--------------------|
| les 3 | 1 <sup>er</sup> an     | 100 9 <sup>+</sup> | de 10 <sup>+</sup> |
| les 3 | 5 <sup>es</sup> années | 106 9 <sup>+</sup> | "                  |
| les 3 | derniers               | 112 9 <sup>+</sup> | "                  |

EXPERTISES  
RURALES ET FORESTIÈRES

VENTES ET GÉRANCES  
DE PROPRIÉTÉS

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND  
CHATEAUROUX

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POSTAUX : LIMOGES 424.30

R. C. CHATEAUROUX 2123

CHATEAUROUX, LE 6 Janvier 1943

Madame la Marquise de NICOLAY  
Château des Noyers LOIRE.

=====

Madame la Marquise,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de passer mon après midi à la Feuillée où M.M. POURINET et MATHIAS Constructeurs d'étangs à Migné et GRELIER, Architecte à Châteauroux, procédaient à l'expertise des étangs (la seconde)

A la lecture de la mission confiée aux experts et dont vous trouverez, ci-dessous copie, vous vous rendrez compte combien était délicate et difficile ma situation.

"Lesquels (les experts) se rendront sur les lieux verront et visiteront les deux étangs litigieux, rechercheront et décriront, au besoin en s'entourant de tous sachants, quelles sont les causes des fuites d'eau et de l'assèchement, préciseront si ces causes remontent antérieurement à la prise en possession de ROBERT, préciseront si elles constituent des grosses réparations ou des réparations locatives, préciseront en outre et dans la mesure du possible l'état dans lequel ROBERT a pris les deux étangs".

J'ai agi pour le mieux et mon impression n'est point trop mauvaise. Les experts ont un délai de deux mois pour déposer leur rapport. Votre respectueusement dévoué

*Delacou.*

CARTE POSTALE

25 114323 H



4323 H

EXPÉDITEUR

DESTINATAIRE

M. Delauné  
 67 A. S. Saut  
 Châteaurose  
 Indre

Madame la M<sup>lle</sup> de Nicolay.  
 Châteaurose  
 Indre  
 Maine-et-Loire

Châteaurose. le 25-2.43 -

Madame la marquise -

J'ai bien reçu votre carte du 15 et j'espère que celle que j'ai vous ai adressée le 16 et vous en a bien parvenue -

Actuellement absent de la Ferté le Fay n'y reviendra que dans une dizaine de jours - Je ne manquerai pas de lui demander des nouvelles et vous pourriez en tous vos efforts par vous le faire obtenir.

Rien de nouveau à la Ferté. Je pense avoir à la fin de ce mois les nouvelles de corps par l'intermédiaire de Chateaufort.

Je vous écrirai si j'aurai vu M<sup>lle</sup> de Nicolay. Bien à vous. Madame la marquise - L'expression de mes respects très sincères de la part

EXPERTISES  
RURALES ET FORESTIÈRES

VENTES ET GÉRANCES  
DE PROPRIÉTÉS

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND  
CHATEAUROUX

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POSTAUX : LIMOGES 424-30

R. C. CHATEAUROUX 222

CHATEAUROUX, LE

1er Mai 1943

Madame la Marquise de NICOLAY  
Château des Noyers  
LOIRE

Madame la Marquise,

Je m'empresse de répondre à votre honorée en date du 27 écoulé, celle du 22 Mars ne m'étant pas parvenue. Depuis ma dernière lettre M. FUX n'est venu passer que 2 ou 3 jours à la Feuillée. Je ne l'ai pas vu, mais il m'a fait dire qu'il reviendrait prochainement.

Dans tous les cas, depuis sa réorganisation, le domaine est mieux exploité et d'importants travaux d'assainissements y ont été faits.

A la Tête, il est toujours convenu que Gaillard quittera le 24 Juin prochain. Je l'ai avisé, par lettre recommandée, qu'en sus de la souche, le fermier entrant, FEIGNON, prendrait des animaux dont je lui ai indiqué la composition. Depuis lors j'ai revu Gaillard et nous sommes bien d'accord sur ce point. J'espère que la cession s'effectuera normalement.

En ce qui concerne les étangs, je considère qu'il y a intérêt à attendre le résultat de l'instance engagée, avant d'entreprendre les travaux de réfection de l'étang Neuf, travaux qui

d'ailleurs, seront d'une certaine importance mais dont M. Robert supportera, je l'espère, les frais.

Avec de grosses difficultés, il m'a été possible d'empoissonner l'étang de Chabenet.

En ce qui concerne notre procès, M. Robert n'ayant pas réagi aux conclusions qui lui ont été signifiées par notre Avoué, ce dernier lui a fait parvenir ce qu'en termes judiciaires, on appelle un "avenir" et dont les délais expireront le 2 Mai courant. Ce n'est donc qu'après cette date que notre affaire pourra être appelée et Me PATUREAU-MIRAND m'a bien promis, ces jours derniers, qu'elle le serait au cours du présent mois.

Personnellement il me tarde d'en connaître quelle en sera la solution.

Si, comme je le pense, les fermiers paient régulièrement leurs fermages nous pourrions vous envoyer des fonds ce mois-ci.

Veillez agréer, Madame la Marquise, l'expression de mes respectueux et dévoués sentiments.

*Delbecq*

*Je dois ajouter que ni, contrairement à l'avis que vous avez bien voulu me demander, vous desirer faire exécuter le travail à l. et au lieu, avec la conclusion de différer avec Robert j'aurais à votre entière disposition*

*ly.*

GEORGES BERNET

LICENCIÉ EN DROIT

NOTAIRE

SUCESSEUR DE

MES DE FONT-RÉAULX, FARCET

MARS & BERTRAND

TÉLÉPHONE : 0-77

COMPTE CHÈQUES POSTAUX

TOULOUSE 154-50

CHATEAUROUX, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

21 Juin 1945

LE ..... 19

Madame la Marquise

J' ai l' honneur de vous adresser sous ce pli 4 feuilles d' impôts pour l' année 1943 , le total s' élève à .... 13.174 frs .

J' ai actuellement à votre compte la somme de 9.021 frs .- Voudrez- vous avoir l' obligeance de me faire savoir si je dois verser un à compte de cette somme à valoir sur les impôts .

Veuillez agréer , Madame la Marquise, l' hommage de mes sentiments très respectueusement dévoués .

*C. Bernet*

*Somme à rembourser  
de 6.000 F 15.7.43*

Madame la Marquise de Nicolay , Les Noyers  
Loiré ( Maine et Loire )



EXPERTISES  
RURALES ET FORESTIÈRES

VENTES ET GÉRANCES  
DE PROPRIÉTÉS

L. DELACOU

67. BOULEVARD GEORGE-SAND  
CHATEAUROUX

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POSTAUX : LIMOGES 424-30

R. C. CHATEAUROUX 2123

CHATEAUROUX, LE 8 Juin 1943

Madame la Marquise de NICOLAY.  
Château des Noyers à Loiré.  
=====

Madame la Marquise,

J'ai l'honneur de vous indiquer ci-après les renseignements que vous avez bien voulu me demander par votre lettre, en date du 6 courant.

Je vous prie de m'excuser de ne pas vous avoir remis la police du garde qui se trouvait dans le dossier "Chasse". Il est assuré par la Cie "L'Aigle" et la prime annuelle s'élève à la somme de 754 francs.

C'est l'étang de "Chabenet" que j'ai empoissonné cette année au moyen de 1.400 nourrains de carpes achetés à raison de 1 fr 80 l'unité, chez M. MAUDUIT, boucher à Buzançais. J'espère qu'il nous sera possible de procéder à la pêche au cours de l'hiver 1944-1945 et que chacune des carpes atteindra le poids d'un kilo.

L'expertise du domaine de la Tête aura lieu le Samedi 19 courant.

En vous remerciant de la procuration que vous avez bien voulu me signer en l'étude de Me BERNET, je vous prie d'agréer, Madame la Marquise, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

*Delcou.*

20 JUILLET 1943



Monsieur DELACOU  
Négociant en immeubles  
67 ,boul. George Sand  
CHATEAURoux

-:-:-:-:-:-

affaire de BOISE

C/  
ROBERT

-:- -:-

Cher monsieur ,

Par jugement en date de ce jour,  
le tribunal dit qu'il ne trouve pas dans  
l'expertise a laquelle il a été procédé  
les éléments suffisants pour lui permet-  
tre de statuer, ordonne une nouvelle ex-  
pertise et commet messieurs BRULE et  
POURINAT constructeur d'étangs a mi-  
gné , GRILLON architecte a Chateauroux,  
pour y procéder .-

vous serez avisé ultérieurement  
des jour, lieu et heure ou les experts  
procéderont a leur mission .-

Sentiments distingués .

EXPERTISES  
RURALES ET FORESTIÈRES

VENTES ET GÉRANCES  
DE PROPRIÉTÉS

L. DELACOU

67. BOULEVARD GEORGE-SAND  
CHATEAUROUX

TÉLÉPHONE 3-16  
CH. POSTAUX : LIMOGES 424-30  
R. C. CHATEAUROUX 2123

CHATEAUROUX, LE

10 décembre 1943

Monsieur le Marquis.

Par un coup de téléphone venant  
brutement du garde de la Ferme, j'ai  
appris que l'un de vos sacs, contenant  
3 poulets, vous a été expédié, hier, de  
la ferme de Lothiers, se destinant  
à la ferme d'Angrie-Loire.  
J'espère qu'ils vous parviendront  
en bon état.

Je pense que le envoi ne  
sardra pas à vous être fait, n'ayant pas

vu le Fax qui était abscrit pendant toute ces jours  
derniers - il m'est impossible de vous fixer à ce sujet.

Je ne sais quand vous arriverez à régler  
notre affaire. J'étais sûr, au lieu que vous l'avez  
fait savoir, l'un des 2 experts désignés par le Tribunal  
est décédé et son remplaçant éventuel n'a  
pas encore répondu à l'avoué qui lui a écrit  
à ce sujet -

J'ai demandé à cet avoué de s'efforcer  
d'obtenir du Tribunal son remplacement par  
quelqu'un de Châteaurose -

Je vous prie de lui adresser mes  
salutations et mes sentiments respectueux et dévoués

Leur-été sera-t-il vicenaire de me  
retourner les copies par vos soins dès

Delcroix

EXPERTISES  
RURALES ET FORESTIÈRES

VENTES ET GÉRANCES  
DE PROPRIÉTÉS

L. DELACOU

67. BOULEVARD GEORGE-SAND  
CHATEAUROUX

TÉLÉPHONE 3-16  
CH. POSTAUX : LIMOGES 424-30  
R. C. CHATEAUROUX 2123

CHATEAUROUX, LE 16 décembre 1943

Monsieur le Marquis -

Je vous signale que M. Fay a téléphoné hier  
après midi pour préciser qu'un second  
colis vous avait été expédié ce matin -

Si expertise des champs aura lieu  
le Jeudi 6 Janvier à 14<sup>h</sup> -

Votre respectueusement dévoué

Delacou

Châteauroux, le 8 Avril 1944

Madame la Marquise de NICOLAY  
Château des Noyers par Loiré  
(Maine & Loire)

Madame la Marquise,

Il y a quelques jours un commencement d'incendie s'est déclaré dans les bois de la Feuillée qui, sans doute en raison de leur très mauvaise qualité, ne sont pas assurés. Le responsable est un jeune homme de Tendu qui, en allumant une cigarette, a jeté l'allumette non éteinte, dans des herbes sèches.

Immédiatement prévenu et me trouvant heureusement chez moi à ce moment là, j'ai alerté les pompiers de Châteauroux (qui n'ont pas eu à intervenir) ainsi que les gendarmes d'Argenton, dont quatre d'entre eux se sont rendus sur les lieux et grâce à leur dévouement ainsi qu'au concours des hommes des domaines, il nous a été possible de nous rendre entièrement maîtres du sinistre. A 20 heures tout était terminé.

Il s'agit de la pointe de taillis et de landes se trouvant au Nord-est de l'étang Vain et à l'extrémité de la propriété. Sa contenance totale est de 14 hectares divisée en 4 parties. Deux d'entre-elles comportent un peu de taillis et de chêne et de bouleau; elles sont intactes. Les deux autres ne contiennent que de très vieilles bruyères et d'herbes sèches sans aucune valeur; elles sont complètement détruites. Leur contenance est d'environ 7 hectares.

Fort heureusement un chemin sépare ces bruyères d'une parcelle de bois de 36 hectares. C'est en bordure de ce chemin et grâce à des contre-feux établis en bordure de celui-ci que nous avons pu arrêter l'incendie.

J'ai vivement remercié les gendarmes de leur concours et de leur dévouement.

Quant à l'auteur du sinistre, c'est un brave garçon qui regrette profondément son acte involontaire et sur le compte duquel j'ai obtenu, ainsi que la gendarmerie, les meilleurs renseignements. Tout jeune, ayant perdu son père et sa mère s'étant placé il a été élevé par une tante et travaille régulièrement à ses journées dans les fermes des environs. C'est précisément en coupant un peu de bruyère pour l'une de ces fermes, qu'il a mis le feu.

Je suis convaincu qu'en raison de cette situation vous penserez comme moi, Madame la Marquise, c'est à dire de n'interdire aucune action envers ce garçon travailleur et dont la conduite pourrait être citée en exemple à de nombreux jeunes gens.

J'ai eu l'occasion de rencontrer FUX cet après-midi et lui ai parlé de vos vœux. Il m'a répondu qu'à cette époque de l'année il était impossible de faire des expéditions de cette nature et ceci est exact. Mais il m'a proposé de vous envoyer un chevreau si cela pouvait vous rendre service. Je vous serais donc obligé de me fixer à ce sujet.

L'ayant fait remettre en eau, j'ai réempoissonner l'étang Vain, il y a une quinzaine de jour. J'ai mis mille nour-rins de carpes qui m'ont coûté 3 francs pièce, mais ils sont très beaux et nous pourront les reprendre l'année prochaine.

Quant à l'étang Neuf, il ne faut pas compter le remettre en eau avant 2 ou 3 ans tellement son état est déplorable. Cependant les joncs commencent à sécher. Il conviendra également de refaire une bonne partie de la digue, réparation pour l'exécution de laquelle nous toucherons, je l'espère, une somme résultant de notre procès contre ce pauvre Robert dont le Jugement se fait bien attendre, l'Avoué n'ayant pas encore reçu la grôsse du rapport.

Dans tous les cas et pour faciliter le dessèchement des joncs, j'ai fait procéder au nettoyage complet du fossé d'évacuation, dont la longueur est de 660 mètres. Ce travail, qui n'avait pas été effectué depuis de très nombreuses années, incombait entièrement au propriétaire, sa dépense est de 3.300 francs, mais j'ai obtenu de Fux sa participation dans la proportion de la moitié.

Je vous espère, Madame la Marquise, en bonne santé et, dans l'attente du plaisir de vous revoir, je vous prie d'agréer, ainsi que vos enfants, que je serais très heureux de connaître, l'expression de mes respectueux et dévoués sentiments.

Il s'agit de la pointe de l'étang Vain et à l'extrémité de la propriété. Sa contenance totale est de 14 hectares divisée en deux parties. Deux d'entre-elles comportent un peu de taillis et de chêne et de bouleau; elles sont intactes. Les deux autres ne contiennent que de très vieilles prairies et d'herbes sèches sans aucune valeur; elles sont complètement détruites. Leur contenance est d'environ 7 hectares.

Fort heureusement un chemin sépare ces prairies d'une parcelle de bois de 36 hectares. C'est en bordure de ce chemin et grâce à des contre-faux établis en bordure de celui-ci que nous avons pu arrêter l'incendie.

J'ai vivement remercié les gendarmes de leur concours et de leur dévouement. Quant à l'auteur du sinistre, c'est un brave garçon qui regrette profondément son acte involontaire et sur la compte duquel j'ai obtenu, ainsi que la gendarmerie, les meilleurs renseignements. Tout jeune, ayant perdu son père et sa mère étant placé il a été élevé par une tante et travaille régulièrement à ses journées dans les fermes des environs. C'est précisément en coupant un peu de prairie pour l'une de ces fermes, qu'il a mis le feu. Je suis convaincu qu'en raison de cette situation vous penserez comme moi, Madame la Marquise, c'est à dire de m'interposer aucune action envers ce garçon travailleur et dont la conduite est le pourrait être citée en exemple à de nombreux jeunes gens.

EXPERTISES  
RURALES ET FORESTIÈRES

CHATEAUROUX, LE 21 Juillet 1943

VENTES ET GÉRANCES  
DE PROPRIÉTÉS

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND  
CHATEAUROUX

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POSTAUX : LIMOGES 424-30

R. C. CHATEAUROUX 2123

Madame la Marquise de NICOLAY  
Loiré.

Madame la Marquise,

Si je ne vous ai pas donné plus tôt des nouvelles de vos domaines, c'est parce que j'attendais le prononcé du Jugement concernant vos étangs, qui n'a eu lieu qu'hier.

Incluse vous trouverez une note de Me BOUQUET, à ce sujet et vous remarquerez que le Tribunal a ordonné un complément d'expertises à l'effet de déterminer s'il s'agit de grosses réparations ou des réparations d'entretien.

Comme le premier expert prendra part à la nouvelle expertise, nous pouvons espérer que le rapport nous sera favorable, car, s'il n'en était pas ainsi ce serait à désespérer de tout. Le défaut d'état des lieux lors de prise en possession de Robert est, évidemment, fort regrettable, mais il n'en est pas moins certain que pendant toute la durée de sa location, il n'a absolument rien fait pour l'entretien des étangs.

J'ignore quand aura lieu la nouvelle expertise au sujet de laquelle je vais m'arranger pour voir les personnes désignées afin qu'aucun retard ne soit apporté dans l'accomplissement de leur mission.

En ce qui concerne la sortie de Gaillard du domaine de la Tête, je puis vous assurer que derrière un aspect "bon garçon" votre fermier dissimulait un esprit des plus mauvais.

Commencées le matin à 9 h 1/2 nous n'avons terminé qu'à 21 heures des opérations qui devaient prendre fin à midi, mais à chaque instant, je me trouvais en présence de faits les plus inattendus accomplis par Gaillard.

C'est ainsi, par exemple, que parmi le cheptel mort, il nous laissait une mauvaise charrette ne tenant absolument plus, tandis qu'il avait emmené, dans son nouveau domaine, celle que vous lui aviez remise à son entrée et qu'il se refusait à nous restituer.

De même pour deux herses au sujet desquelles je l'avais avisé par lettre recommandée, que nous les prendions en exédent; ce qui ne l'avait pas empêché de les emmener aussi à son domaine.

Et de nombreux actes du même genre.

La charrette a été reconduite, mais pour les deux herses je viens de lui adresser une lettre recommandée lui accordant un dernier délai de 8 jours, pour leur restitution.

Les pommes de terre ont été semées dans un guéret non retransché et non fumé et n'avaient même pas été piochées. !!

+  
dout les roues



De tout cela des constatations régulières ont été faites dont les conséquences seront réglées, en même temps que les expertises des haies, c'est à dire lorsque les travaux de moissons seront terminés.

Il est superflu d'ajouter que la famille FEIGNON est extrêmement contrariée des agissements de Gaillard dont l'un des filles est mariée avec l'un des fils de ce dernier.

FUX a donné congé à son beau-frère qui a été remplacé par un très bon ménage que je lui ai procuré.

Selon votre demande, je vous adresse copie de la lettre que je vous ai adressée le 8 Juin dernier, répondant à votre honorée du 6 même mois.

Pour les poulets, j'ai oublié d'en reparler à FUX, mais je le reverrai dans le courant de la semaine prochaine et lui rappellerai sa promesse.

Veillez agréer, Madame la Marquise, l'expression de mes respectueux et dévoués sentiments.

*Delacour*

*C'est inimaginable comment la mauvaise foi se complique une situation pourtant bien difficile -*

*Delacour*

16 Septembre 1943

J. BOISSY

26 Boulevard de Strasbourg, 39

Monsieur DELACOU

67 Boulevard George Sans

CHATEAUROUX

(Indre)

JB/MF

Monsieur,

Madame la Marquise de NICOLAY reçoit une lettre recommandée au Secours qui, faute de paiement de primes antérieures dûes sur la police du garde chasse n° 270.079, réclame ce paiement ( 1158,20) et suspend l'assurance depuis le 3 Septembre 1943. Cette assurance, faite en 1923 est tacitée d'année en année depuis 1937.

Or, par votre lettre du 24 Juin 1943 vous me déclariez que le garde chasse était assuré à l'Aigle., et que vous ignoriez qu'il y eut une assurance au Secours.

Monsieur le Comte de NICOLAY étant décédé le 13 Mai 1940 à la guerre, comme la police 270.079 a été faite par l'agence de Chateauroux, je pense qu'il vous serait possible d'obtenir l'annulation de la police du Secours par ladite agence à compter de la date du décès de M. de Nicolay.

Toutefois, Madame de NICOLAY me déclare qu'elle a toujours eu un garde-chasse dans la propriété louée par son mari. En tout état de cause il ne peut être assuré deux fois et dans ce cas, il appartient à la Compagnie la plus récente d'annuler son contrat. Quant au Secours s'il ne résilie pas il peut prolonger son contrat d'une durée égale à celle pendant laquelle l'Aigle faisait double emploi. Ceci pour le cas où il maintiendrait son contrat au lieu de le résilier à effet de 1940.

Je crois qu'à l'agence de Chateauroux du Secours, il vous sera possible de trancher cette affaire: Madame de NICOLAY ne pouvant être tenue à payer à l'Aigle et au Secours.

./..

16 Septembre 1943

Je lui adresse copie de cette lettre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

67 Boulevard George V Paris

CHATENAUX

(Indre)

18/11

Monsieur,

Madame la Marquise de NICOLAY reçoit une lettre recommandée au Secours qui, faite de paiement de primes arriérées dues sur la police de garde chasse n° 270.079, réalisée au paiement (118,30) et suspendu l'assurance depuis le 3 septembre 1943. Cette assurance, faite en 1934 est rachetée d'un montant en argent depuis 1937.

Or, par votre lettre du 24 juin 1943 vous me déclariez que le garde chasse était assuré à l'Aigle, et que vos ignoriez qu'il y eut une assurance au Secours. Monsieur le Comte de NICOLAY étant décédé le 17 mai 1940 à la guerre, comme la police 270.079 a été faite par l'agence de Chatenaux, je pense qu'il vous serait possible d'obtenir l'annulation de la police du Secours par ladite agence à compter de la date du décès de M. de Nicolay.

Toutefois, Madame de NICOLAY ne déclare qu'elle a toujours eu un garde-chasse dans la propriété louée par son mari. En tout état de cause il ne peut être assuré deux fois et dans ce cas, il appartenait à la Compagnie la plus récente d'annuler son contrat, quant au Secours s'il ne réalisait pas. Il peut prolonger son contrat d'une durée égale à celle pendant laquelle l'Aigle faisait double emploi. Ceci pour le cas où il maintiendrait son contrat au lieu de le résilier à effet de 1940.

Je vous prie de l'agence de Chatenaux de Secours si vous seriez possible de trouver cette annulation. Madame de NICOLAY ne pouvant être tenue à payer à l'Aigle et au Secours.

ASSURANCES

CABINET J. FLOTRON

J. BOISSY O. \* †

GENDRE & SUCESSEUR

58 Boulevard de Strasbourg, 58

TÉLÉPHONE BOTZARIS { 22-80  
22-81

De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 et de 5 h. à 6 h.

Chèques Postaux : Paris 1646-62

R. C. SEINE 242-846

JB/MF

Paris, le 16 Septembre 1943

Madame la Marquise de NICOLAY

Chateau des Noyers

ANGRIE-LOIRE

(M.&.L)

Madame,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 10 courant et vous remets sous ce pli copie de celle que j'adresse ce jour à Monsieur DELACOU à Chateauroux.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments respectueux.

*Boissy*

EXPERTISES  
RURALES ET FORESTIÈRES

VENTES ET GÉRANCES  
DE PROPRIÉTÉS

**L. DELACOU**

67. BOULEVARD GEORGE-SAND  
CHATEAUROUX

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POSTAUX : LIMOGES 424-30

R. C. CHATEAUROUX 2123

CHATEAUROUX, LE 30 Octobre 1943

Madame la Marquise de NICOLAY  
Château des Noyers par Loiré.  
(Maine & Loire)

Madame la Marquise,

Je vous prie de m'excuser d'avoir un peu tardé à répondre à votre lettre, en date du 12 courant, j'ai tenu à auparavant aller aux domaines pour vous donner sur ceux-ci des nouvelles récentes.

D'abord en ce qui concerne La Tête, je vous ai mis au courant de la singulière et surprenante attitude de Gaillard que les formalités de sortie n'ont fait que confirmer.

Le jour de l'estimation de sortie faite le 22 Juin, Gaillard nous avait laissé des cheptels morts dans un état lamentable, des fossés comblés de ronces et d'accrus de toutes sortes, des pommes de terre semées dans un terrain non fumé ni retransché à tel point que commencée à 9 heures du matin, j'ai quitté le domaine à 9 heures du soir sans avoir terminé cette expertise. Rendez-vous fut pris pour un jour à fixer après la moisson.

Entre temps Gaillard est venu me voir pour me dire qu'il éprouvait avec Feignon certaines difficultés pour la rentrée de sa récolte. Je lui fis observer qu'étant débutant ce dernier ne possédait sans doute pas un matériel très important mais que j'espérais bien qu'entre personnes d'une même famille, les uns et les autres apporteraient toute la bonne volonté nécessaire pour solutionner l'affaire au mieux des intérêts de tous.

Or, quelle ne fut pas ma surprise en recevant 2 ou 3 jours après la visite de Gaillard, le papier bleu ci-inclus aux termes duquel Gaillard nous faisait sommation d'avoir à prendre toutes dispositions pour faire rentrer sa récolte.

Après avoir pris toutes les précautions nécessaires pour éviter les conséquences pouvant résulter pour nous du fait de cette sommation et mis Gaillard en demeure de retirer sa plainte, ce qu'il a d'ailleurs accepté, je me suis arrangé pour faire procéder au complément d'expertise et, ce jour là, dans la cour du domaine, tandis que tout le monde se trouvait réuni, j'ai retiré de ma poche le papier bleu et ai montré à tous ce dont était capable Gaillard et précisant bien à notre expert que, jusqu'au plus petit brin d'épine ayant poussé dans un fossé, j'entendais que tout, absolument tout soit estimé sans que soit consentie la moindre faveur à ce singulier personnage.

Après quoi, tout s'est passé sans heurt mais non sans que l'intéressé ne fasse tout son possible pour atténuer les conséquences de son geste.

Dans tous les cas, je suis très satisfait de Feignon qui, je l'espère, nous donnera toute satisfaction.

*Delacou*

En ce qui concerne La Feuillée, je ne sais si je vous ai informée que Fux s'était séparé de son beau-frère, pour le remplacer par un très bon ménage que je vous ai procuré. Déjà une amélioration sensible a été apportée au domaine qui, à l'heure actuelle, compte déjà 22 ou 23 hectares d'ensemencements d'hiver.

Mais pour ce qui se rapporte à la question volaille les choses ne vont pas aussi bien, c'est ainsi que sur 110 poulets élevés il en reste seulement une vingtaine, tous les surplus ayant été détruit par les oiseaux de proie.

Dans ces conditions Fux qui tout d'abord m'avait dit qu'il ne pourrait vous fournir que 2 oies, a consenti, sur mon insistance, à vous donner 6 poulets et 2 oies pour l'expédition desquels je vous serais obligé d'envoyer, le plus tôt possible, les emballages nécessaires.

Fux se trouve actuellement à Paris, dès son retour il ne manquera pas de régler le montant de son fermage que nous vous ferons parvenir.

Rien de nouveau pour les étangs. L'expert de Château-Bloix que je rencontre bien souvent, n'a encore rien reçu de ses collègues ni même du Tribunal.

La réfection du grand fossé d'évacuation des eaux de l'étang Neuf, dont vous avez constaté le mauvais état, est terminée.

J'ai en effet reçu de M. BOISSY une lettre au sujet de l'assurance du garde et me suis entretenu de la question avec la Cie Le Secours qui assurait ce garde depuis avant la guerre.

Ignorant cette assurance, j'avais souscrit un contrat à l'Aigle et payé la prime de 1943.

Actuellement il serait dû au Secours:

|                  |           |
|------------------|-----------|
| Prime de 1940... | 319 Fr 50 |
| 1942...          | 340 Fr 70 |
| 1943...          | 507 Fr 00 |

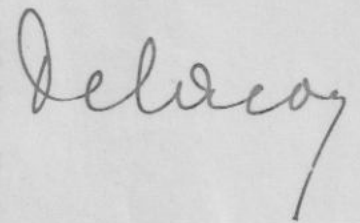
Celle de 1941 ayant été payée j'ignore par quelle personne.

Voici ce que propose le Secours:

De payer la prime de 1940, moyennant quoi il annulerait celles de 1942 et 1943 et reprendrait l'effet de son contrat à partir de 1944, tandis que la Cie L'aigle résilierait celui la concernant. Je suis d'accord à ce sujet avec cette Compagnie.

Si donc vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous pourrions solutionner l'affaire dans ces conditions.

Veuillez agréer, Madame la Marquise, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.



ASSURANCES

CABINET J. FLOTRON

**J. BOISSY** O. \* †

GENDRE & SUCCESSEUR

58 Boulevard de Strasbourg, 58

TÉLÉPHONE BOTZARIS | 22-80  
| 22-81

De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 et de 5 h. à 6 h.

Chèques Postaux : Paris 1646-62

R. C. SEINE 242-846

LP.JB

Paris, le 8 Novembre 1943

Madame la Marquise de NICOLAY

ANBRIE-LOIRE

(Maine-et-Loire)

Madame,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 3 courant qui s'est croisée avec la mienne et vous informe que vous pouvez donner accord à M. DELACOU pour solutionner les assurances "garde-chasse" dans les conditions qu'il propose.

Vous avez dû recevoir les quittances d'indemnité de sinistre que je vous ai adressées; je les encaisserai aussitôt que vous me les aurez retournées signées et vous couvrirai de leur montant.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments respectueux.



Mardi 9.11.43

Cher Monsieur,

Je t'ai reçu hier soir  
à 11h. Comme je <sup>suivais</sup> ~~reçois~~  
la requête et l'interprétation  
que sans <sup>avec</sup> ~~donner~~ <sup>à</sup> ~~moi~~  
~~me donner~~ <sup>à</sup> ~~moi~~  
ce Dr. Malan. Je t'ai  
t'ai 45. appreni <sup>à</sup> ~~moi~~  
précision, tant dans son  
lettres que dans son  
discours, c'est pourquoi  
je ne suis inquiet de  
son silence. Sans ce.



quant souffrant, je ne  
puis vous donner <sup>de la loyauté</sup>  
millions prouvé <sup>de ma</sup> en vous  
entraisant bien s'entend  
à demander à M. Malan  
communiquant de son  
lettre. Vous y serez la  
que lors de moi, je n'ai  
jamais eu la moindre  
peine de prouver des  
mensonges <sup>par aucun</sup> moi  
si possible de vous parler  
sans préjudice. Vous  
me faites paraissant de  
la peine en me jugeant  
si ingrate. Je n'oublierai  
aucun des sentiments que vous  
m'avez rendus et je vous

Vous avez déjà dit et  
combien je vous en suis  
connaissante de tout <sup>par</sup>  
que vous avez fait <sup>par</sup>  
un acte de désintéressement  
pourrais qu'un mot de  
vous s'en dissiper  
le malaise, même <sup>vous</sup>  
je vous en remercie, il me  
fait beaucoup de plaisir  
l'avez, dans l'attente  
à l'assurance de votre  
ma reconnaissance  
parmi et à vous  
Mise de V.

Si je suis un ~~la~~ <sup>+ plein</sup>  
aimé plein, ~~un~~ - Son  
que je suis ~~un~~ <sup>un</sup> -  
commande <sup>les intérêts de</sup> ~~un~~ enfants  
en cas d'accident et  
Sous ~~un~~ <sup>un</sup> commande  
Si de ~~un~~ <sup>un</sup> ~~un~~ <sup>un</sup>  
de ~~un~~ <sup>un</sup> ~~un~~ <sup>un</sup> ? ~~un~~  
n'est-ce pas ?

L. DELACOU

67. BOULEVARD GEORGE-SAND  
CHATEAUROUX

TÉLÉPHONE 3-16  
CH. POSTAUX : LIMOGES 424-30  
R. C. CHATEAUROUX 2123

Madame la Marquise de NICOLAY  
Château des Noyers; LOIRE. (M & L)  
=====

Madame la MARDUISE,

Monsieur François BALSAN m'a fait part de votre inquiétude relativement au retard que j'apportais à vous écrire. Voulez-vous me permettre de vous citer quelques faits. Lorsque j'ai accepté de m'occuper de votre propriété de Tendu, c'était uniquement pour vous rendre service à tel point qu'à l'exception des bois, je ne vous ai pris aucun honoraire à cet effet.

Lors de votre dernier voyage à Châteauroux, vous m'avez demandé de ne pas abandonner vos enfants pour le cas où un accident vous surviendrait.

Je vous l'ai promis.

Or, à ce moment là, je vous avais déjà tirée du grand embarras dans lequel vous vous trouviez à la suite du congé de Gaillard signifié seulement 6 mois avant le départ de ce dernier? Je vous ai trouvé un fermier de tout premier ordre que j'ai moi-même, sans le concours de qui que ce soit, installé dans votre domaine et ce, non sans de très graves difficultés dont vous n'avez jamais eu à vous inquiéter. D'ailleurs la sommation que vous a fait signifier Gaillard n'aura pas manqué, je l'espère, de vous édifier à ce sujet.

Pour vous, Madame, je n'ai jamais marchandé ni mon temps ni mes peines n'hésitant pas à parcourir en vélo 40 km, non par besoin, mais uniquement pour vous aider et tenir l'engagement moral que j'avais contracté à votre égard.

A l'occasion de votre procès d'étang, je n'ai pas non plus hésité à sacrifier un camarade pour défendre vos intérêts.

En un mot j'ai agi selon ma conscience, rien de plus, mais selon toute cette conscience.

Jamais il ne me serait donc venu à l'idée, qu'en échange de ce que je considère comme un simple aperçu de ce que j'ai fait pour vous, il vous aurait paru opportun de vous adresser à l'homme charmant qui, depuis de nombreuses années, n'a jamais cessé de m'honorer de sa franche et précieuse amitié pour avoir des renseignements sur mon compte et connaître la raison pour laquelle je ne vous écrivais pas assez souvent, à votre gré.

La seule raison, c'est que je n'en ai pas le temps.

J'ose espérer que malgré l'initiative que vous avez cru devoir prendre et que je regrette profondément, Monsieur François BALSAN voudra bien me conserver son amitié et sa confiance.

C'est tout ce que je désire.

Veuillez agréer, Madame la MARQUISE, l'expression de mes respectueux sentiments.

*Delacou*

le 4 Novembre 1943

LE PARC CHATEAUROUX

CH TÉL. 0-11

Madame la Marquise de Nicolat

Les Noyers

LOIRÉ

(Maine-&-Loire)

Madame,

M. Delacou vous avait justement (et longuement) écrit le 30 Octobre : j'ai vu sa lettre.

Il m'assure s'occuper de vos intérêts avec une activité extrême, tout en ayant peu le temps de rédiger des compte-rendus. Je reconnais qu'il est surchargé. Mais mes contacts avec lui m'ont toujours prouvé qu'il agissait beaucoup plus qu'il ne prenait la peine de me le dire.

Je ne sais d'ailleurs s'il aura le temps de continuer à gérer votre propriété, à cause de son éloignement, et de la difficulté de déplacements. Je vous le signale, car je l'ai senti.

Enchanté d'avoir eu de vos bonnes nouvelles, je mets à vos pieds, Chère Madame et Amie, l'expression de mes hommages les plus respectueux.

*Paul Balm*

François BALSAN  
Le Parc  
CHATEAUROUX

CHATEAUROUX  
-4X143.15 H

INDRE

CHATEAUROUX  
-4X143.15 H  
INDRE



Madame la Marquise de NICOLAT

LES NOYERS

LOIRÉ (M. & L.)

La Tête: GAILLARD demande le renouvellement de son bail ce qu'il est possible de lui consentir sur de nouvelles bases.

La Feuillée : L'exploitation est normale.

Garderie : Le garde PERRIOT, qui a remplacé GUILBAUD, est marié et père de 3 enfants. Il est sérieux et travailleur. Les renseignements recueillis sur son compte sont excellents.

Il est payé 300 frs. par mois et les chasseurs lui versent mensuellement 350 frs.

En vue de son assermentation, il y a lieu de faire parvenir une carte portant la mention suivante:

"Je soussignée..... déclare choisir et agréer en qualité de garde particulier des propriétés rurales et forestières que je possède Cne de Tendu et Velles (Indre) d'une contenance d'environ 400 hectares, M. PERRIOT, Georges, Henri, né à Tendu le 31 Décembre 1902." (signature)

Bois : L'exploitation des petits chênes s'effectue en ce moment à raison de 60 frs. la corde de 2 st. 1/2. Le rendement sera d'environ 80 cordes. La tête de ces chênes, dépourvue de toute végétation, est complètement consommée. Pour la vente de ce bois il y aura lieu de se conformer aux prescriptions des Eaux et Forêts.

Etangs : L'étang neuf (c'est à dire le plus rapproché de la garderie) après avoir été pêché, n'a pas été remis en eau à cause de cette fuite qui subsiste encore et dont le locataire refuse de prendre à sa charge, la totalité des frais de réparations se portant fort, selon lui, de justifier que les choses se trouvaient en cet état à sa prise de possession.

Dans tous les cas il y aura intérêt à faire cesser cette location avant le 1er Mai prochain.

Pour le moment il n'y a rien à faire, le locataire étant "indisponible" jusqu'au 10 Avril prochain.

|   |          |
|---|----------|
| <u>Réparations</u> : Les réparations indispensables faites à la Feuillée, sont de l'ordre de.....         | 6.000 FR |
| 2°-Celles très urgentes à envisager à la Tête, notamment la réfection totale de l'allée de la Bouverie... | 6.000 FR |
| 3°-J'ai à payer Guilbaud.....   | 3.000 FR |
| 4°-L'exploitation des chênes.....   | 5.000 FR |

Dépenses..... 20.000 FR

à laquelle somme il y a lieu d'ajouter les gages du garde, allocations familiales, assurances sociales.

|  |           |
|--|-----------|
| <u>À recevoir</u> : 1°-Au 1er Avril, solde de la vente des sapins..... | 8.000 FR  |
| 2°-de la vente des chênes, env. 80 cordes à 200 (max.)                 | 16.000 FR |
| 3°-En caisse.....  | 1.500 FR  |
| Recettes.....  | 25.500 FR |

Plus un peu de taillis de bouleau.

EXPERTISES  
RURALES ET FORESTIÈRES  
VENTES ET GÉRANCES  
DE PROPRIÉTÉS

L. DELACOU

67. BOULEVARD GEORGE-SAND  
CHATEAUROUX

TÉLÉPHONE 3-16  
CH. POSTAUX : LIMOGES 424-30  
R. C. CHATEAUROUX 2123

CHATEAUROUX, LE 12 Novembre 1943

Madame la Marquise de NICOLAY  
Château des Noyers Loiré.  
=====

Madame la MARQUISE,

Depuis l'envoi de ma lettre du 5 ct. j'ai réfléchi et regretté de vous l'avoir adressée. Je l'ai écrite sous le coup d'une grande déception. Je me suis imaginé que vous doutiez de la sincérité de mes sentiments à votre égard et cela m'a causé une peine immense.

Aussi votre lettre du 9 ct. qui me parvient à l'instant et dont je m'empresse de venir vous en remercier, m'a-telle causé une bien vive satisfaction.

Je vous demande donc d'oublier ce petit incident et de continuer, comme par le passé, de m'honorer de votre confiance.

FUX est venu avant hier pour me verser son fermage. Je l'ai envoyé chez Me BERNET à qui je viens de téléphoner afin qu'il vous en transmette le montant. Ce sera chose faite demain Samedi.

Pour les emballages, il serait nécessaire d'avoir soit des cageots soit des cartons, mais le plus rapidement possible serait le meilleur.

Etangs. L'un des experts nommé par le Tribunal est décédé et Me BOUQUET, notre Avoué, a écrit avec timbre pour réponse à un remplacement éventuel, qui n'a pas encore répondu.

En ce qui concerne la nouvelle loi sur les baux ruraux, je considère que nous sommes en mesure de nous défendre et qu'aucune réduction de prix ne pourra nous être ~~imposée~~. Dans tous les cas le mieux serait, pour le moment, de ne rien dire.

Je ne sais si je pourrai faire casser du bois, la main d'oeuvre étant de plus en plus rare.

Il existe en ce moment un différend entre Fux, Langlois et le garde au sujet de la destruction des lapins. J'ai fait venir le garde ce matin pour lui donner des instructions. Grâce à mes bonnes relations avec Fux j'espère éviter à Langlois des difficultés, mais les choses ne vont pas toutes seules entre eux.

Veillez agréer, Madame la Marquise, l'expression de mes respectueux et dévoués sentiments.

*Delacou*

*Il n'existe plus de nuages entre nous, n'est-ce pas Madame la Marquise! J.*

GEORGES BERNET

CHATEAUROUX, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

LICENCIÉ EN DROIT  
NOTAIRE

LE 5 Mai 1944 19

SUCCESSEUR DE  
MES DE FONT-RÉAULX, FARCET,  
MARS ET BERTRAND

TÉLÉPHONE : 0-77

COMPTE CHÈQUES POSTAUX  
TOULOUSE 154-50

Madame la Marquise

J' ai l' honneur de vous adresser  
sous ce pli les avertissements d'impôts pour  
l' année 1944 , ces impôts s' élèvent à la  
somme de 16.080 frs ; j' ai actuellement à  
votre compte la somme de 1.419 frs .

Veillez agréer , Madame la Marquise,  
l' hommage de mes sentiments très respectueu  
sément dévoués.

*Clusius*

Impôts Bithonne

|               |
|---------------|
| 16.080        |
| <u>207</u>    |
| <u>15.873</u> |

Madame la Marquise de Nicolay, Les Noyers,  
Loiré ( M.et L.)

# GEORGES BERNET

LICENCIÉ EN DROIT  
NOTAIRE

CHATEAURoux, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

LE 23 Mai 1944 19

SUCCESEUR DE  
MES DE FONT-RÉAULX, FARCET,  
MARS ET BERTRAND

TÉLÉPHONE : 0-77

COMPTE CHÈQUES POSTAUX  
TOULOUSE 194-90

Madame la Marquise

J' ai l' honneur de vous informer que , me  
conformant à votre lettre du 11 courant , j' adresse  
à ; la Perception d'Argenton en compte sur les impôts  
de 1944 la somme de 10.000 frs .

Le 13 Mai j' ai reçu de M. Gaillard le dernier  
terme de fermage échu le 29 Septembre 1943 , soit va-  
leur de 40 quintaux de blé à 410 frs ... 16.400

moins factures payées par lui, branche  
ment d' électricité 149 frs et fournitu-  
res faites par M. Arnaud électricien 300  
frs .....

..... 449,  
←-----  
net .... 15.951  
-----

après le paiement en à compte sur les impôts il  
me reste au crédit de votre compte ..5321 frs .

Veillez agréer , Madame la Marquise , l' hommage  
de mes sentiments respectueusement dévoués.

*Clusant*

Madame la Marquise de Nicolay , Les Noyers, Loiré  
Maine et Loire .



GEORGES BERNET

LICENCIÉ EN DROIT

NOTAIRE

CHATEAUROUX, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

Le 8 Novembre 1944 19

SUCCESSION DE  
M<sup>ES</sup> DE FONT-RÉAULX, FARCET,  
MARS ET BERTRAND

TÉLÉPHONE : 0-77

COMPTE CHÈQUES POSTAUX  
TOULOUSE 154-80

Madame la Marquise

J' ai l' honneur de vous adresser sous ce pli un chèque à votre ordre , sur la Banque de France , N° 0964801 de la somme de QUARANTE MILLE francs .- J' ai à votre compte 41.000 frs, M. Feignon m' a payé son fermage Samedi dernier , j' ai réglé le solde des impôts de l' année 1944.

Vous voudrez bien m' accuser réception de cet envoi par le retour du reçu ci- joint daté et signé par vous.

Je vous retourne également sous ce pli les feuilles d' impôts de 1943 et 1944 que vous m' aviez adressées .

Veuillez agréer , Madame la Marquise , l' expression de mes sentiments distingués et dévoués.

*F. me Bernet .  
M. Gellier*

Madame de Nicolay , Les Noyers ,Loiré (Maine et Loire)

EXPERTISES

CHATEAURoux, Le 9 Décembre 1944

RURALES ET FORESTIÈRES

VENTES ET GÉRANCES  
DE PROPRIÉTÉS

**L. DELACOU**

67, BOULEVARD GEORGE-SAND  
CHATEAURoux

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POSTAUX : LIMOGES 424-30

R. C. CHATEAURoux 2123

Madame la Marquise de NICOLAY  
Château des Noyers LOIRE  
(Maine & Loire)  
=====

Madame la Marquise,

Je ne puis trouver les mots pour vous exprimer, comme il convient, toutes mes excuses au sujet du retard que j'ai apporté à vous écrire. Cependant j'espère que vous me pardonnerez lorsque vous saurez que chaque jour, par n'importe quel temps, en vélo ou en auto, je pars du matin au soir et que après avoir noté mes opérations de la journée, j'ai souvent besoin de prendre un peu de repôts, remettant toujours au lendemain.....C'est ainsi que me voici, auprès de Vous, Madame, avec un énorme retard dans ma correspondance et suis honteux de solliciter votre pardon.

Soyez assurée que tout ceci ne m'a pas empêché de m'occuper de votre propriété et de l'administrer comme si c'était la mienne, propre. C'est ainsi que la semaine dernière, tandis qu'il ne faisait pas encore jour, je me trouvais déjà dans vos bois de la Feuilleé pour déterminer ce qu'il convenait de faire abattre.

Mais tout cela ne va pas tout seul et les difficultés sont grandes en ce moment.

Voici donc où nous en sommes en ce qui concerne vos domaines.

La Tête. Rien de particulier à signaler au point de vue exploitation où tout fonctionne normalement. Les fermiers sont sérieux et travailleurs. L'esprit est aussi très bon. En voici un exemple: En temps opportun j'avais écrit à Feignon que vous désiriez recevoir, en argent, le montant de son fermage. Quelques jours après je recevais de lui un mot me disant qu'il lui était impossible de livrer son blé pour le convertir en argent, les magasins du marchand de grais étant bondés. Je suis donc allé le trouver et lui ai demandé de faire l'impossible pour se procurer les fonds nécessaires. C'était un Jeudi. Or, 48 heures après, c'est à dire le Samedi, le montant du fermage était versé à l'étude Bernet, 43.000 et quelques francs.

La Feuilleé. FUX a quitté la région au moment où le maquis s'y installait. Il y est revenu une seule fois pour quelques heures seulement. En partant il a laissé à mon bureau sa comptabilité en disant à ma femme qu'il me priait de m'occuper du domaine, vendre le bétail, etc.. Je lui ai aussitôt adressé à signer un pouvoir régulier mais depuis lors je suis resté sans nouvelles de sa part et ce malgré plusieurs lettres ordinaires et recommandées car, au domaine il n'y a plus que le maître domestique, tous les autres étant partis faute de paiement.

Je me suis donc renseigné par ailleurs et ai fini par apprendre que depuis le mois d'Octobre, votre fermier

avait été arrêté.

Dans ces conditions et dans le but de sauvegarder vos intérêts, j'ai prié Me BOUQUET, Avoué, à qui j'ai remis tous les documents et donné toutes les indications nécessaires, de faire nommer un séquestre Mardi prochain par le Tribunal des Référés. Il se pourrait que je sois moi-même nommé à condition toutefois que mes fonctions à votre égard ne constituent pas un obstacle à cette nomination.

En ce qui concerne le fermage échu le 1er Novembre dernier, il n'y a aucune crainte à avoir, la ferme étant largement pourvue de bétail et le blé de la dernière récolte n'a pas été vendu. De plus les ensemencements normaux d'hiver ont été faits avant le départ des domestiques. Mais il importe de réorganiser ce domaine au point de vue personnel, car si le maître domestique tombait malade, il ne resterait plus personne.

Bois. D'après le compte que vous trouverez ci-inclus, vous remarquerez que malgré les difficultés de main-d'œuvre il a été exploité un certain nombre de stères de bois de chauffage. Pour cette année, je vais faire exploiter le taillis qui se trouve placé derrière la futaie, sa surface est d'environ 8 à 10 ha. mais au lieu de procéder directement à son exploitation, je vais m'arranger pour le vendre sur pied à raison de 300 francs la corde.

Etangs. Je crois qu'il serait possible de pêcher cette année l'étang de Chabenet, empoissonné depuis 2 ans, mais en raison des formalités à remplir et de l'importante quantité de poisson à abandonner aux Administrations, il est, à mon avis, préférable, d'attendre l'année prochaine. A ce moment là nous serons libres - du moins espérons le - et notre poisson aura le temps de profiter

Procès. Ainsi que je vous l'ai fait savoir, l'expertise faite par des constructeurs d'étangs de la Brenne, nous a été entièrement favorable, à tel point que l'indemnité qui nous a été allouée dépasse sensiblement celle résultant de la première expertise.

Malheureusement les affaires civiles au Tribunal ne reçoivent aucune solution tant sont absorbés les Avocats et Juges par les affaires militaires. Rien ne passe en ce moment et l'Avocat de Robert me disait encore la semaine dernière que notre affaire ne recevrait pas une solution avant 2 ou 3 mois. . . .

Il en est de même en ce qui concerne notre affaire de pommes de terre. Vous vous souvenez, sans doute, qu'à sa sortie Gaillard nous avait laissé 1 hectare de pommes de terre sans aucune façon culturale et dont la récolte était nettement déficitaire.

Feignon, entrant, exigeait que mention en soit faite dans son bail de façon à laisser pareille situation à sa sortie.

Je m'y suis opposé et comme il était impossible d'obtenir quoi que ce soit de l'expert de Gaillard, j'ai fait nommer par le tribunal des référés, un tiers expert qui nous a donné entièrement raison. Le jugement qui devait être rendu le 22 Novembre dernier a encore été retardé pour la même raison que ci-dessus.

Dans tous les cas il est bien entendu que les frais que nous avons avancés dans ces affaires, nous serons remboursés pour la plus grande partie.

Compte. Inclus vous voudrez bien trouver le relevé de mon compte qu'après examen et sauf observations de votre part, je vous serais obligé de me retourner approuvé.

Veillez agréer, Madame la Marquise, l'expression de mes sentiments dévoués.

*M. Bouquet*

EXPERTISES  
RURALES ET FORESTIÈRES

VENTES ET GÉRANCES  
DE PROPRIÉTÉS

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND  
CHATEAUROUX

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POSTAUX : LIMOGES 424-30

R. C. CHATEAUROUX 2123

CHATEAUROUX, LE 22 Décembre 1944

Madame la Marquise de NICOLAY  
Château des Noyers  
par Loiré.

Madame la Marquise,

J'ai l'honneur de vous informer que, ce jour,  
j'ai versé en l'étude de Me BERNET, la somme de 28.080 francs  
montant du fermage de Fux à l'échéance du 1er Novembre dernier  
soit 65 qx de blé à 432 frs.

Sur cette somme j'ai conservé celle de 8.080 frs  
pour servir en cas de besoins imprévus.

Je vous remets donc sous ce pli un relevé de  
compte établissant à mon débit une somme de 8.680 francs,

Veillez agréer, Madame la Marquise, l'expression  
de mes respectueux et dévoués sentiments.

EXPERTISES  
RURALES ET FORESTIÈRES

VENTES ET GÉRANCES  
DE PROPRIÉTÉS

**L. DELACOU**

67, BOULEVARD GEORGE-SAND  
CHATEAUROUX

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POSTAUX: LIMOGES 424-30  
N. O. CHATEAUROUX 2123

CHATEAUROUX, LE 15 Décembre 1944.

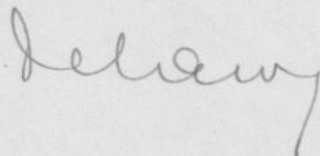
Madame la Marquise de NICOLAY  
Château des Noyers  
par Loiré.

Madame la Marquise,

Je m'empresse de vous informer que par jugement du Tribunal Civil de Châteauroux, j'ai été nommé Séquestre du domaine de la Feuillée.

Je vais m'occuper tout de suite de cette affaire et espère vous faire régler votre fermage, dans un très court délai.

Veillez agréer, Madame la Marquise, l'expression de mes respectueux et dévoués sentiments.



GEORGES BERNET

LICENCIÉ EN DROIT

NOTAIRE

SUCCESSEUR DE  
MES DE FONT-RÉAULX, FARCET,  
MARS ET BERTRAND

TÉLÉPHONE : 077

COMPTE CHÈQUES POSTAUX  
TOULOUSE 154-50

CHATEAUXROUX, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

LE 28 Décembre 1944 19

Madame la Marquise,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli un chèque barré à votre ordre sur la Banque de France, de ce jour, numéro 7 - 911. 743 de la somme de vingt mille francs. Monsieur Delacou m'ayant versé un acompte sur le fermage de Monsieur Fux.

Je vous adresserai le relevé de votre compte dans le courant de Janvier. Vous voudrez bien m'accuser réception de cet envoi par le retour du reçu ci-joint, daté et signé par vous.

Veuillez agréer Madame la Marquise l'hommage de mes sentiments respectueusement dévoués.

*G. M. Bernet*  
*M. Cailler*

Madame de Nicolay  
Les Noyers  
Loiret  
(Maine et Loire)